

Article du journal Le Parisien du 16/10/2022

Emmanuel Bailhache, victime d'un prêtre pédocriminel, raconte le procès canonique : « Une vaste fumisterie »

L'opacité, les longs mois d'attente, la procédure lacunaire... Emmanuel Bailhache a vécu l'épreuve d'un procès canonique à « l'ancienne ». Il nous raconte ce « chemin de croix », que la mise en place prévue d'un tribunal pénal de l'Église doit corriger.

Paris, le 20 septembre 2022. Emmanuel Bailhache, victime d'abus sexuels d'un prêtre dans son adolescence, explique que « rien n'est transparent » dans les procès canoniques actuels.

Il sort une feuille format A4 de son sac : la lettre est signée de Laurent Percerou, évêque de Nantes (Loire-Atlantique). C'est la seule trace officielle qui lui reste du verdict canonique. « Le samedi 30 avril, lui écrit l'évêque, j'ai reçu un courrier de la Congrégation de la doctrine de la foi m'informant que le pape François relevait Charles-Antoine Galbaud du Fort de l'état clérical. Il est exclu du ministère de prêtre. »

Amer trophée. Emmanuel Bailhache aurait tant aimé éviter, comme il dit, « tout ce grand cinéma ». C'est peu dire que cette victime d'un prêtre pédophile garde un mauvais souvenir de son procès canonique. « Une vaste fumisterie », résume ce fils de bonne famille nantaise, victime à partir de 14 ans de l'abbé du Fort. Il nous livre son témoignage au moment où l'Église vient d'annoncer le report « au printemps prochain » de la création du Tribunal pénal canonique national, qui doit professionnaliser ces procédures et laisser une plus grande place aux victimes. Sa mise en place avait été préconisée l'an dernier par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (ou Ciase) dans le rapport Sauvé.

L'évêque rougit et lui demande « d'arrêter de raconter ces choses-là »

Quand il croise les pas de son agresseur, Emmanuel est en quête de père. Le sien est décédé. Charles-Antoine Galbaud du Fort, est alors, aumônier du lycée Guist'hau, l'équivalent nantais du lycée Henry IV, a du charisme, de l'entregent, il prend sous son aile l'élève de quatrième qui s'en sent flatté.

C'est qu'à Nantes, être un « Galbaud du Fort », ce n'est pas rien. Issu de la vieille noblesse de Bretagne, coqueluche des grandes familles catholiques qui le courtisent pour que cela soit lui qui baptise le petit dernier et pas un autre prêtre, Charles-Antoine est l'étoile montante du clergé nantais. L'abbé du Fort devient l'intime de la famille Bailhache, emmène partout le petit Emmanuel, en sortie, en voyage, en vacances, en Californie, en week-end à Rome. « On était comme un petit couple, on se rasait à poil ensemble le matin. Les collègues

prêtres de Charles-Antoine étaient témoin de son manège. Mais aucun n'est intervenu ». Il durera sept ans.

La pédocriminalité dans l'Église a un « caractère systémique », jugeait Jean-Marc Sauvé en 2021

Emmanuel se marie, fait une belle carrière. Craque. L'été 2020, après une thérapie, il porte plainte devant la police, son agresseur avoue. Emmanuel le dénonce auprès de trois diocèses, (Limoges, Bordeaux, Nantes) là où il a été en poste. Novembre 2020, le diocèse de Nantes lui annonce qu'une procédure canonique va être lancée. Vingt mois, c'est le temps qu'elle mettra pour aboutir...

« Cela a été un vrai chemin de croix, d'abord, il m'a fallu tout réexpliquer à l'évêque en personne. Cela a été un entretien épouvantable, se souvient Emmanuel. Ce que j'ai raconté à l'évêque lui était tellement insupportable qu'il s'est mis à rougir, il s'est levé, Emmanuel, je vous demande d'arrêter de raconter ces choses-là, m'a-t-il intimé ». La veille de la publication du rapport de la Ciase, alors qu'Emmanuel Bailhache est en train de débiller son histoire sur les plateaux de télé, on s'empresse de l'informer que des juges ont été nommés. Une date d'audience finit par tomber : ce sera le 16 décembre 2021. Une audience « surréaliste »... dans une salle à manger

« Ils voulaient me recevoir en grande pompe mais j'ai choisi à dessein la cure de Toutes-Joies : Charles-Antoine a été longtemps vicaire de cette paroisse, la plus bourgeoise de Nantes. Je connaissais très bien sa chambre » glisse avec un sourire sans joie Emmanuel. Il s'attendait tout de même à quelque chose de solennel. Il se retrouve dans... la salle à manger, face à trois ecclésiastiques, « ayant largement dépassé les 70 ans ». Emmanuel ne sait pas par quoi commencer, ses interlocuteurs non plus. « Pendant trois heures et demie, ils m'ont écouté dans un silence poli, sans jamais chercher à savoir qu'elles avaient été les conséquences sur ma vie. C'était surréaliste ».

Aujourd'hui, encore, malgré le bannissement de l'Église de son agresseur, il garde de cette audience le souvenir d'un truc sans queue ni tête : « J'aurais pu leur raconter n'importe quoi, cela aurait été pareil ! Il n'y avait ni ordre du jour, ni questions précises, rien n'était cadré ». Cinq mois passent, sans qu'Emmanuel sache vraiment où en est la procédure. « En fait, une fois que vous avez témoigné, tout se passe entre eux. Cela remonte au Vatican à la Congrégation de la doctrine de la foi qui est une nébuleuse, on vous laisse mariner sans explications. Rien

Fin mai, son portable sonne : c'est l'évêché : « Pouvez-vous nous faxer votre témoignage sous 48 heures, c'est pour le Vatican. » Là, Emmanuel explose. « Cela fait presque un an qu'on se parle sans que rien ne bouge, et vous me

demander, en urgence, de tout reraconter. Et mon travail, et ma famille ? » Il n'en peut plus d'aussi peu d'empathie. On lui laisse finalement une semaine. On lui refuse copie du dossier canonique : « Cela ne vous regarde pas »

Un mois après, il apprend que Charles-Antoine Galbaud du Fort a demandé de son propre chef d'être relevé de son état de clerc. Son agresseur a préféré prendre les devants. Manœuvre pour court-circuiter la procédure ? Échapper à toute publicité ? Charles-Antoine Galbaud du Fort a-t-il été convoqué par le Vatican ? Aujourd'hui encore, cela reste un mystère pour Emmanuel « le chemin procédural est complètement opaque pour la victime » et quand il a demandé à avoir copie du dossier canonique, la réponse a été : « Ce n'est pas possible, c'est confidentiel, cela ne vous regarde pas ».

Pour l'Église, le dossier de l'abbé du Fort est considéré comme clos quand Emmanuel, lui, en garde comme un goût de défaite : « Si vous saviez le calvaire que j'ai subi et les pressions que j'endure encore pour ce que j'ai fait », lâche-t-il toujours en proie à une rage froide contre l'institution envers laquelle il a perdu toute confiance. « Depuis qu'il est prêtre, Charles-Antoine n'a cessé de bouger, d'être déplacé. L'Église était au courant de ses errements, ses victimes, dont certaines se sont fait connaître, avaient toujours le même profil : des garçons prépubères, sans père ou dont le père était absent. Tous ces manquements, l'Église en reste comptable à leur égard.